



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2026

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Sandrine BEURTON, Thomas RAULIN, Sylvie DELORME, Régis LAMOISE, Annick COLLE, Serge RUSE, Audrey VAUNE, Christophe ROUY, Chantal COINTEAUX, Ludovic DECLERCQ, Rachel GUSTIN, Sébastien GOLICZ, Quentin BALLAND, Cindy BARBE, Eric CLEMENT-DEMANGE, Nathalie MERCIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 0
Excusés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : Lydie COSSERAT donne pouvoir à Sandrine BEURTON

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Régis LAMOISE

Vote du budget primitif 2026

Délibération n°2026 - 19

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CHARROIS Nicole vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 2 115 722,93

Recettes : 1 709 722,93

Fonctionnement

Dépenses : 2 117 260,00

Recettes : 2 395 377,66

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

10/04/2026

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 2 419 722,93 (dont 304 000,00 de RAR)

Recettes : 2 419 722,93 (dont 710 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 117 260,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 395 377,66 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de voter le budget primitif 2026 de la Commune.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

